

Découvrez l'épargne par MGEN

Partenaire de votre avenir, MGEN complète ses offres de protection et distribue Épargne Vie, une solution d'assurance vie. Accessible à tous, Épargne Vie est une solution avantageuse qui permet aux adhérents MGEN d'épargner facilement pour leurs projets d'avenir et ceux de leurs proches en leur offrant :

Souplesse avec des versements libres ou programmés.

Diversité des modes de gestion : profilée, gestion sous mandat ou libre en fonction de votre profil d'investisseur et de votre horizon de placement.

Fiscalité avantageuse en cas de rachat et de transmission au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

L'ensemble des informations relatives aux caractéristiques extra-financières des fonds d'investissement d'Épargne Vie sont accessibles sur le site internet mgen.fr

Pour en savoir plus sur nos produits Épargne Vie



Contactez-nous au



Rencontrez votre conseiller dans votre agence départementale



Espace personnel sur mgen.fr



Sélection Premium
Épargne Standard
2024 - 2025

Les contrats Épargne vie simplicité (assuré par MAIF VIE) et Épargne Vie Expertise (assuré par Mutex) sont distribués par la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN), immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité. Sise 3, square Max Hymans - 75748 Paris cedex 15.

Le contrat Épargne vie simplicité a été souscrit par VYV PROTECTION AVENIR auprès de MAIF VIE, filiale assurance vie de MAIF. Ce contrat, conçu par MAIF VIE et VYV PROTECTION AVENIR, est géré par MAIF VIE et proposé par MGEN.

MAIF VIE - Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort 330 432 782 - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances.

VYV PROTECTION AVENIR - Société par actions simplifiée au capital de 9 500 000 € et immatriculée à l'Orias sous le numéro 19008179, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09. Siège social : 62-68 rue Jeanne d'Arc - 75013 Paris. RCS Paris 853 494 722.

MUTEX, Société anonyme au capital de 37 302 300 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS NANTERRE 529 219 040. Siège social : 140 avenue de la République - 92320 CHÂTILLON.

Document non contractuel à caractère promotionnel.

© Camilo Huinca, illustration - © GettyImages
Réf. : DEP_EPARGNE-VIE_0125



FR232343_01NWQV

MGEN. Première mutuelle des agents du service public

Pour Lise et Sophie,
le meilleur est avenir.

Épargne Vie
Assurance vie

On s'engage mutuellement



mgen
GROUPE vyv

Avec l'assurance vie, j'assure ma tranquillité

Accessibles à tous les adhérents MGEN, nos solutions d'Épargne Vie vous aident à préparer tous vos projets d'avenir.



Transmettre un capital



Financer vos projets



Dynamiser votre épargne



Préparer l'avenir de vos enfants



Anticiper votre retraite

→ Des solutions évolutives et modulables

Vouloir investir son argent pour sécuriser son avenir c'est important. Bien choisir son produit d'Épargne Vie c'est essentiel. MGEN vous propose des solutions en fonction de votre profil d'épargnant.

→ Ces solutions vous permettent de combiner

- Fonds en euros.
- Supports en unités de compte.

Le capital investi sur le fonds euros comporte une garantie en capital, hors prélèvement des frais sur encours.

Avec le fonds euros, l'assuré et ses bénéficiaires ont ainsi la garantie de recevoir un capital au moins égal à 100 % de leurs versements nets de rachats et de frais.

Les supports en unités de compte⁽¹⁾ offrent un potentiel de rendement en lien direct avec la prise de risque.

(1) Les montants investis sur des compartiments en unités de compte sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse suivant l'évolution des marchés financiers et présentent un risque de perte en capital. Ce risque financier est assumé par l'adhérent.

Une fiscalité avantageuse⁽²⁾

En cas de rachat, la fiscalité est avantageuse après 8 années de détention. Les plus-values sont imposées après application d'un abattement annuel de 4 600€ (9 200€ pour un couple).

En cas de décès, le capital sera transmis sans droit de succession jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire désigné pour les versements effectués avant 70 ans. Pour un bénéficiaire conjoint ou partenaire de Pacs, l'exonération fiscale est totale.

Les bénéficiaires sont librement désignés à l'adhésion : famille, tiers, association, etc.

La clause bénéficiaire peut être modifiée à tout moment pour correspondre à votre situation personnelle.

MGEN, les + de l'assurance vie

→ Souplesse de versement

Nos solutions vous permettent de bénéficier de versements accessibles, parmi les plus bas du marché. Avec cet avantage, vous constituez un capital en effectuant des versements ponctuels quand vous le souhaitez ou en optant pour des versements programmés (mensuels ou trimestriels).

→ Disponibilité

Un projet à concrétiser ? Besoin de débloquer des fonds ? Effectuez quand vous le voulez des rachats, sans mettre fin à votre contrat. Pour réaliser vos projets ou simplement en cas de besoin, la totalité ou une partie de votre capital reste disponible.

→ Transparence

Parce que nos solutions ne dépendent pas d'actionnaires à rémunérer, les frais de gestion annuels, ainsi que les frais sur versement sont calculés au plus juste.

(2) Imposition des plus values après l'application d'un abattement annuel de 4600 euros pour une personne seule et de 9200 euros pour un couple.

MGEN, bien accompagné avant de m'engager

→ Une gestion adaptée

Avant de souscrire à l'une de nos solutions Épargne Vie, nous vous aiderons à définir votre profil d'épargnant. Ainsi, vous êtes sûr de vous engager avec une solution qui vous correspond.

→ Une solution sur mesure

Guidé par votre conseiller, choisissez le mode de gestion qui vous convient le mieux :

Gestion profilée

Nous définissons ensemble dès le départ, selon votre profil d'épargnant, la formule et le mode de gestion les plus adaptés pour vous libérer des contraintes de gestion.

Gestion sous mandat

Nous confions la gestion de votre épargne à des experts de la gestion d'actifs qui, en fonction des conditions de marché, adaptent chaque mois l'allocation des supports en unités de compte dans le respect du type de mandat choisi.

Gestion libre

Grâce à votre connaissance des placements et des marchés, vous gérez vos placements en toute autonomie (minimum de 30 % de votre épargne investie sur des supports en unités de compte). À tout moment, vous pouvez réaliser des arbitrages entre les supports en respectant les soldes minimums. Des options gratuites pour préserver les performances de votre assurance-vie sont incluses :

- La sécurisation des plus-values.
- La dynamisation des plus-values.